

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Allyson Taylor

<https://www.cadre21.org/membres/2f2f0a01e55130d743065234>

Date d'obtention : 2023-09-01 16:44:57

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Ce que j'ai retenue de la méthode d'intervention Sexto, c'est que d'avoir toute la même façon d'intervenir sur ses situations apporte de la sécurité chez les intervenants. D'avoir des étapes à suivre et de pouvoir avoir une procédure va permettre aux intervenants de bien faire ses interventions envers les jeunes concernés.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cette formation va changer mes futures interventions au niveau de la façon de faire. Devoir suivre des étapes va me permettre de mieux structurer mes interventions et de permettre de faire les interventions de la bonne façon en ayant les outils et la formation nécessaire à cette problématique.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Lorsque je vais devoir intervenir, je porter une attention sur le fait que certaines actes puissent être de nature criminel. Je vais également porter attention de ne pas brusquer les personnes concernés et de leur expliquer correctement les démarches que je vais faire avec le programme SEXTO. Ainsi que de leur expliquer que les questions qui peuvent être posés puissent les perturbés, mais que les questions sont nécessaires pour continuer le programme.